

DRC4760 (DCC4538) – Droit, médecine et biologie

Michelle Giroux

Trimestre hiver

Description du cours

Le cours portera principalement sur des questions d'ordre juridique. Toutefois, il sera parfois utile d'établir les liens et les différences qui existent entre l'éthique et le droit.

Dans un premier temps, les principes généraux à la base de la relation médecin-patient seront discutés. Par la suite, les problèmes spécifiques s'étalant du début à la fin de la vie seront abordés. La procréation médicalement assistée, l'expérimentation, le don d'organe, les soins de fin de vie seront notamment étudiés.

Objectif du cours

- Étudier certains principes juridiques applicables en médecine et biologie;
- Constaté les différents problèmes éthiques et juridiques que pose la médecine moderne;
- Favoriser une réflexion sur les divers principes juridiques en cause;
- Améliorer les méthodes de travail.

Méthode d'enseignement

Le cours sera donné sous forme d'enseignement magistral et de discussions. Des lectures recommandées à l'étudiant lui permettront de tirer un maximum de ce cours.

Méthode d'évaluation

- ✓ Un travail de recherche ou un exposé, en équipe (30%);
- ✓ Participation (10%)
- ✓ Un examen final (60%)

Note : La professeure se réserve le droit de modifier les modalités de l'évaluation. Ces dernières seront confirmées au premier cours.

Principaux instruments de travail

- Obligatoires :
 - Le Code civil du Québec;
 - La documentation préparée par la professeure
- Suggérés :
 - Des ouvrages de doctrine seront suggérés par la professeure